

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 23 novembre 2023**

Date de convocation et d'affichage : 17 novembre 2023

**DL-20231123-028**

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à l'Allegro – salle Sidney BECHET – place de la République à Miribel, sous la présidence de Jean-Pierre GAITET, Maire.

	Présent	Absent		Présent	Absent
Jean-Pierre GAITET, Maire	X		Annie GRIMAUD		X
Guy MONNIN, 1 <sup>er</sup> Adjoint	X		Pascal GIMENEZ		X
Josiane BOUVIER, 2 <sup>e</sup> Adjoint	X		Vanessa GERONUTTI		X
Jean-Marc BODET, 3 <sup>e</sup> Adjoint	X		Margaux CHAROUSSET		X
Anne-Christine DUBOST, 4 <sup>e</sup> Adjoint	X		Alain ROUX	X	
Lydie DI RIENZO - NADVORNY, 5 <sup>e</sup> Adjoint	X		Patrick GUINET		X
Tanguy NAZARET, 6 <sup>e</sup> Adjoint	X		Marie Chantal JOLIVET	X	
Marion MÉLIS, 7 <sup>e</sup> Adjoint		X	Nathalie DESCOURS	X	
Jean-Michel LADOUCE, 8 <sup>e</sup> Adjoint	X		Isabelle LOUIS COMME		X
Georges THOMAS		X	Emilie NGUYEN		X
Annie CHATELARD	X		Guylène MATILE-CHANAY		X
Corinne SAVIN	X		Nicolas VANEL	X	
Jean COMTET	X		Antoine MATRAS		X
Hervé GINET		X	Isabelle DEBARD		X
Laurent TRONCHE	X				

Élus absents	Donne pouvoir à
Marion MÉLIS	
Georges THOMAS	Jean-Michel LADOUCE
Hervé GINET	Anne-Christine DUBOST
Annie GRIMAUD	
Vanessa GERONUTTI	Jean-Pierre GAITET
Margaux CHAROUSSET	
Patrick GUINET	Alain ROUX
Isabelle LOUIS COMME	Corinne SAVIN
Emilie NGUYEN	
Guylène MATILE-CHANAY	Marie Chantal JOLIVET
Antoine MATRAS	
Isabelle DEBARD	
Pascal GIMENEZ	

Secrétaire de Séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Votants
Lydie DI RIENZO	55,2%	29	16	22



### AFFAIRES CULTURELLES

#### Modification du règlement intérieur de la bibliothèque municipale

Guy MONNIN, premier adjoint, rappelle à l'Assemblée la délibération DL-20221117-001 en date du 17 novembre 2022 instituant la gestion en régie directe de la bibliothèque.

Il précise qu'en lien avec ce changement dans le mode de gestion de la bibliothèque municipale, son règlement intérieur a été modifié par délibération DL-20221117-002 en date du 17 novembre 2022 notamment afin de permettre la conclusion d'un partenariat avec le département de l'Ain.

Il explique ensuite qu'après une année de fonctionnement de la bibliothèque municipale, le règlement intérieur doit être mis à jour afin de répondre aux nouvelles pratiques mais également d'être en concordance avec le règlement du réseau des Bibliothèques de la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau.

Il présente le projet de règlement intérieur à approuver.

Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

APPROUVE le règlement intérieur de la bibliothèque municipale de Miribel tel que présenté,

HABILITE le Maire à signer ce règlement intérieur.

Voix pour	22
Voix contre	0
Abstentions	0

**ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.**

Fait à Miribel, le 23 novembre 2023

Je certifie que le présent acte a été publié ou notifié selon les règlements en vigueur.

Le Maire,

Jean-Pierre GAITET

La secrétaire de séance

Lydie DI RIENZO

